Règlement du tirage du Quatuor Molinari

Numéro de licence RACJ : L-06150

Conditions d'admissibilité : Les participants doivent résider au Québec et être âgés de 18 ans et plus en date de leur participation au concours.

Type de tirage : Tirage au sort

Nombre de billets mis en vente : 200 billets numérotés de 001 à 200

Prix de vente de chaque billet : 20$

Dates et lieux de vente des billets : du 20 septembre 2026 jusqu'au 11 décembre 2026 avant 20h30. Les billets seront disponibles lors des prestations du Quatuor Molinari sur les lieux des concerts. Les participants peuvent également se procurer un billet en faisant la demande par courriel au qm@quatuormolinari.qc.ca ou par téléphone au 514-707-3773.

Tirage et mode d'attribution des prix : Un tirage au sort aura lieu au Conservatoire de musique de Montréal au 4750 Av. Henri-Julien, Montréal, QC H2T 2C8, le vendredi 11 décembre 2026 à 21h00, parmi tous les coupons de billets détachables recueillis durant la période de vente des billets.

Les trois (3) premiers billets tirés au sort seront déclarés gagnants des prix, sous réserve de remplir toutes les conditions décrites au présent règlement. Un seul prix sera attribué par billet.

Le premier billet tiré se verra attribuer le 1er prix, le second billet tiré, le 2e prix et le troisième billet tiré, le 3e prix.

Les gagnants seront avisés par téléphone ou par courriel, au cours des vingt-quatre (24) heures suivant le tirage et devront réclamer leurs prix, sur rendez-vous en communiquant par téléphone au 514-707-3773 ou par courriel au qm@quatuormolinari.qc.ca, au plus tard le 26 février 2027. Lors du rendez-vous, les gagnants devront se présenter avec leur billet pour validation.

Description des prix :

- 1er prix : Le Quatuor Molinari dans votre salon

La valeur totale du prix est de 999,00$.

Le Quatuor Molinari se rendra chez le gagnant pour faire un concert dans la résidence du gagnant. La date et l'heure du concert doivent être négociées avec le Quatuor Molinari et le concert devra avoir lieu entre le 20 décembre 2026 et le 30 septembre 2027. Le Quatuor Molinari s'engage à produire un concert d'une durée minimum de 60 minutes avec le répertoire de son choix. Le gagnant s'engage à fournir au Quatuor Molinari un espace suffisant pour pouvoir jouer avec aise et

(Voir verso)

4 chaises droites sans bras. Pour des raisons de santé et de sécurité, aucun animal ne doit être présent dans le lieu du concert. Pendant le concert, le lieu doit être sans fumée. Le concert peut avoir lieu dans une autre résidence que celle du gagnant et le gagnant peut inviter gratuitement des amis ou membres de sa famille à assister au concert. Le lieu du concert doit être à moins de 70 km du centre-ville de Montréal.

- 2e prix : Un AirPods Pro

La valeur totale du prix incluant les taxes de vente est de 379,40$. Aucun accessoire n'est inclus.

- 3e prix : Un certificat cadeau du Restaurant Leméac

La valeur totale du prix est de 200,00$.

Ni le Quatuor Molinari ni Leméac ne rembourseront la différence entre le certificat cadeau de 200$ et la facture finale du restaurant

Réclamation des prix :

Chaque prix doit être accepté comme tel et ne peut être échangé contre une somme d'argent, ni vendu. Aucune substitution n'est accordée.

Le refus par un participant d'accepter le prix, libère le Quatuor Molinari, ses administrateurs, dirigeants ainsi que ses mandataires.

« Un différend quant à l'organisation ou à la conduite du tirage peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler »;

Les renseignements personnels des participants indiqués sur les billets de tirage sont recueillis aux fins de l'administration du présent tirage et ne serviront à aucune autre fin sans consentement préalable écrit du ou des participant(s). En fournissant ces renseignements, les participants consentent à leur utilisation aux fins indiquées dans le présent règlement.

La participation au tirage comporte l'acceptation par tout participant de toutes et chacune des clauses du présent règlement.

L'utilisation du seul genre masculin dans le présent règlement ne vise qu'à alléger le texte et se fait sans discrimination.

Ce tirage est sujet à toutes les lois et règlementations municipales, provinciales et fédérales applicables.

Le règlement du tirage est disponible au quatuormolinari.qc.ca, section *Nouvelles*.

Septembre 2026